

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-22**

**sur les transports : pour une ligne nouvelle Paris Normandie**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président, en charge des transports,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité, par 37 voix pour, 9 abstentions (Mme CAUCHY, M. DUFOUR, Mme ERRARD, LEMASSON, LOWY, M. MARIE, Mme OSADTCHY, MM. SOUBIEN, VIRLOUVET),

- d'approuver la proposition de stratégie collective, jointe en annexe ;
- de mandater le Président pour porter et mettre en œuvre cette stratégie au nom de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-23**

**sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2009**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE**, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du compte de gestion du Payeur Régional.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-24**

**sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2009**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2009,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**ARRETE**, par 32 voix pour et 13 abstentions (MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), le compte administratif de la Région pour l'exercice 2009.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-25**

**sur le compte administratif de la Région pour l'exercice 2009 : affectation du résultat du compte administratif 2009**

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de constater l'excédent de la section de fonctionnement pour 87 948 703,97 € et le besoin de financement de la section d'investissement pour 85 511 269,51 € ;

- d'affecter les 87 948 703,97 € de résultat cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif 2009 de la façon suivante :

- inscription au compte 1068,  
excédent de fonctionnement capitalisé, d'un crédit de ..... 85 511 269,51 €
- inscription à la ligne 002,  
excédent de fonctionnement reporté, d'un crédit de ..... 2 437 434,46 €

Ces crédits étant intégrés au budget 2010, lors de la décision modificative n°1.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10- 26**

**sur le compte administratif 2009 : gestion pluriannuelle**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 24 JUN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE**, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation du rapport sur la gestion pluriannuelle pour l'exercice 2009.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-27**

**les emprunts de la Région : information sur la dette**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE**, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la présentation de la gestion de la dette pour l'exercice 2009.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-28**

**sur le vote de la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

• **ADOpte**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE) par fonction et au niveau du chapitre, pour un montant de 7 952 126,46 € en section de fonctionnement et 89 686 186,51 € en section d'investissement ;

• **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-29**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : affaires juridiques**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE),

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type MO « frais de fonctionnement divers sur AE » de 83 720 € votée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un dossier 10ZJDIVERS « divers juridiques sur AE » d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-30**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : patrimoine et logistique**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,

**Investissement**

- de désaffecter, sur l'AP de type AP MO « fonctionnement des Moyens généraux » de 1 350 000 € votée et modifiée en 2010, sur le chapitre 900, un montant de 50 000 € sur le dossier « moyens généraux » ;

- d'affecter, sur l'AP de type AP MO « entretien IPC » de 230 000 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 909, un montant de 80 000 € sur le dossier 10ZPIPCINV « IPC Travaux » ;

**Fonctionnement**

- de désaffecter, sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement Services du CRBN » de 3 195 000 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un montant de 5 000 € sur le dossier « Fonctionnement Services CRBN » ;

- d'affecter, sur l'AE de type AE MO « Fonctionnement du service de l'action économique » de 20 000 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 939, un montant de 5 000 € sur le dossier « IPC fonctionnement » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-31**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : systèmes d'information**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,

- de désaffecter, sur l'AP de type MO « Informatique des services généraux » de 1 605 000 € votée en 2010 sur le chapitre 900, un montant de 260 000 € sur le dossier « informatisation des services » ;

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière, sur l'AE de type MO « Informatique des services généraux » de 1 401 000 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un montant de 440 000 € sur le dossier « informatisation des services » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes, et notamment les conventions, utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-32**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : aménagement du territoire**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPART, MAZIER, de la PROVOTE),

- d'affecter, le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière :

- sur l'AP de type AP MO « HARAS DU PIN » de 200 000 € votée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 939, un dossier « 10UMPINF » d'un montant équivalent,

- sur l'AP de type APSUB « Aménagement Caen Presqu'île » de 10 000 € votée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 909, un dossier « 10UMCPRESQ » d'un montant équivalent ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-33**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : transport**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,

- d'affecter, sur l'AE de type AE MO « Etudes » de 1 440 000 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 938, un montant de 520 260 €, sur le dossier 10QETUDE « Etudes dans le domaine des transports » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-34**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : mer et littoral – ports de plaisance**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,

- de désaffecter, sur l'AP de type AP SUB « Autres Ports de Plaisance », de 200 000 € votée et complétée lors de la Décision Modificative n°1, sur le chapitre 903, un montant de 198 835 € sur le dossier 10MPLAISAI « Ports de plaisance AP » ;

- d'affecter, sur l'AE de type AE SUB « Ports de Plaisance » de 200 000 € votée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 933, un montant de 198 835 € sur le dossier 10MPPLAISAF « Ports de plaisance AE » ;

- d'annuler pour un montant de 198 835 €, les subventions accordées par délibération n°10-173 du 5 mars 2010 ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- à la Communauté de Barfleur
  - . 50 000 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un aménagement portuaire pour l'accueil de la plaisance d'escale dans le port de Barfleur,
- à la SPIC de Saint-Vaast-la-Hougue
  - . 25 000 € pour la mise en œuvre d'une expérimentation « relation clients, accueil touristique des plaisanciers visiteurs et gestion dynamique du plan d'eau »,
- à la commune de Cherbourg-Octeville
  - . 25 000 € pour la mise en œuvre d'une expérimentation « mission de promotion du tourisme nautique auprès des clientèles de la Manche et de la mer du Nord »,
  - . 20 000 € en tant que chef de file pour la réalisation d'une étude des attentes des plaisanciers du bassin de navigation de Saint Vaast, Barfleur et Cherbourg-Octeville et définition des produits touristiques d'appel,
- à la commune de Barneville Carteret
  - . 14 000 € pour la mise en place d'une étude et d'une expérimentation sur l'Optimisation des capacités d'accueil du port de plaisance,
- à la CCI Centre et sud Manche
  - . 7 500 € pour la réalisation d'une étude sur l'optimisation des accès et de la capacité d'accueil du port de plaisance du Hérel,

- à la commune de Courseulles sur Mer
  - . 50 000 € pour la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du port de Courseulles sur Mer,
  
- à Bayeux Intercom
  - . 7 335 € pour la réalisation d'une étude de développement de la plaisance à Port en Bessin,
  
- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;
  
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-35**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : affaires européennes et relations internationales**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,

- d'affecter, sur l'AE de type AE MO « Europe Actions Diverses » de 1 188 900 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un montant de 150 000 €, sur le dossier 10YA « Dépenses Relations Internationales » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-36**

**sur la Décision Modificative n° 1 de la Région pour 2010 : coopération décentralisée et droits de l'homme**

- - - - -

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance du projet de Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2010,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 14 juin 2010,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité, par 32 voix pour, 13 contre (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), le Conseil Régional reprenant ponctuellement sa compétence en la matière,

- d'affecter, sur l'AE de type AE SUB « coopération décentralisée » de 1 810 845 € votée et complétée en 2010 lors de la Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 930, un montant de 1 212 515 €, réparti comme suit :

- 582 000 € sur le dossier 10YDMACEDO « Coopération décentralisée Macédoine »,
- 315 515 € sur le dossier 10YDMADA-F « Coopération décentralisée Madagascar AE »,
- 150 000 € sur le dossier 10YDPARTEN « Partenariat stratégique AE »,
- 165 000 € sur le dossier 10YDPARTEN « Partenariat stratégique AE » ;

- de confirmer la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation et l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-37**

**sur la fiscalité régionale : exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les établissements de spectacles cinématographiques**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPAERT, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'exonération maximum de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les établissements de spectacles cinématographiques en application des dispositions des articles 1464 A et 1586 Nonies du Code Général des Impôts :

- dans la limite de 100 %, aux établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition ;
- dans la limite de 100 %, aux établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence ;
- dans la limite de 33 %, aux autres établissements de spectacles cinématographiques.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-38**

**sur la régie de recettes - boutique**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver :

- la mise en régie de 1000 exemplaires du nouveau catalogue « Peindre en Normandie à l'époque impressionniste », au prix de 35 € l'unité (valeur faciale),
- les prix des articles en régie en TTC, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-39**

**sur le règlement intérieur des moyens affectés aux élus et aux groupes d'élus**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TOURRET, TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, par 32 voix pour, 13 abstentions (MM. AUGIER, BRUNEAU, DENIAUD, Mmes GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE),

- d'approuver le règlement intérieur des moyens affectés aux élus et aux groupes d'élus, joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour statuer sur toute modification ultérieure de ce règlement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MOYENS AFFECTÉS AUX GROUPES D'ÉLUS ET ÉLUS

(annule et remplace le RI de janvier 2008)

## **PREAMBULE**

Le titre II de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, met en place un corps de règles applicables aux élus locaux qui tendent à garantir de bonnes conditions d'exercice de leurs mandats.

Au delà des textes en vigueur, il est apparu nécessaire de clarifier les moyens mis à disposition des conseillers régionaux et de leurs groupes.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre d'une politique d'harmonisation des modèles d'équipements, de mutualisation des contrats d'entretien et de maintenance souscrits par la Région Basse-Normandie pour l'ensemble de ses services. Enfin, ce dispositif répond à un souci d'équité et de transparence entre les différents groupes politiques au niveau de leur fonctionnement.

En application de l'article L4132-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la circulaire ministérielle du 6 mars 1995, et de l'article 71 du règlement intérieur du Conseil Régional, les groupes d'élus se voient donc accorder des moyens relatifs à :

- La mise à disposition de locaux et d'équipements ;
- Le recrutement de collaborateurs de groupe ;
- L'affectation d'une dotation budgétaire pour leur fonctionnement.

Les membres du Conseil Régional peuvent s'organiser en groupes politiques qui devront comporter au moins trois membres.

## LES MOYENS AFFECTES AUX GROUPES D'ELUS

### 1. Les locaux

L'article L4132-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, dans son alinéa 3, que « *dans les conditions qu'il définit, le Conseil Régional peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau.....* ».

Chaque groupe dispose de locaux mis à disposition par la Région. La collectivité prend en charge le montant du loyer, l'ensemble des charges locatives afférentes (assurance, taxe d'habitation, impôts fonciers, entretien des locaux, de la chaudière, eau, gaz, électricité).

| LOCAUX                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise à disposition d'un local connecté à internet pris en charge par la DPL<br>Assurance, taxe d'habitation, impôts fonciers, entretien des locaux, de la chaudière, eau, gaz, électricité | dans la limite maximum de 15 000€/an/groupe (révision annuelle en fonction de l'indice du coût de la construction)                                                                                                              |
| MOBILIER DE BUREAU                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                 |
| Mobilier de bureau                                                                                                                                                                         | Limité à un mobilier complet (table + bureau + armoire + luminaire) après validation du Cabinet<br><br>→ pour le Président du Groupe<br>→ pour le (ou les) collaborateur (s)<br>→ pour le passage d'un élu (limité à un bureau) |

### 2. Les collaborateurs de groupe

Le Conseil Régional ouvre chaque année une enveloppe en application de l'article L4132-23 du Code Général des Collectivités territoriales. Cette enveloppe couvre les rémunérations brutes, les chèques déjeuner ainsi que les charges patronales, les frais de déplacement et de formation des collaborateurs. Elle est répartie entre les groupes en fonction de leur taux de représentativité tel que défini à l'annexe 1.

Cette annexe est rediffusée à chaque groupe après chaque vote du budget ou chaque modification de groupe.

En cas de non consommation de l'intégralité des crédits par un groupe, ce groupe peut attribuer tout ou partie des crédits restant à un autre groupe.

Ces collaborateurs, basés sur le territoire régional, doivent impérativement exercer l'activité pour laquelle ils sont rémunérés, en fonction du profil de poste préalablement établi lors de la demande de création du poste ou d'un nouveau recrutement.

Ces collaborateurs exercent leur activité sous l'autorité de l'élu président du groupe tel que cela est précisé par l'alinéa 6 de l'article L4132-23 du C.G.C.T. « *l'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant* ».



Ils sont régis par disposition de droit commun applicable à tous les agents régionaux.

Les collaborateurs bénéficient, pour leurs formations, des mêmes droits applicables aux autres agents de la Région. Le catalogue des formations est accessible sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr). Les formations hors catalogue CNFPT doivent être liées à l'emploi de l'agent.

Dans le cadre des déplacements professionnels des collaborateurs (participations à des réunions, colloques...), il est établi un ordre de mission signé par le Président du Groupe afin de justifier le remboursement des frais occasionnés et permettre ainsi les réservations nécessaires. Si le collaborateur souhaite utiliser son véhicule personnel, il devra fournir un justificatif de sa compagnie d'assurance l'autorisant à utiliser sa voiture dans le cadre d'un déplacement professionnel.

Le remboursement des frais engagés (transport, repas, nuitée) par les collaborateurs s'effectue sur la base des textes applicables à la Fonction Publique Territoriale. Une fiche type de déclaration de ces frais de déplacement figure sur le site intranet du Conseil Régional.

### 3. Le fonctionnement des groupes

En application de l'article L4132-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Région met à disposition des groupes les moyens repris dans le tableau ci-dessous :

| MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Téléphone fixe et ligne                                                                        | Fourni par la DSI et Limité à :<br>→ un poste par collaborateur<br>→ un poste supplémentaire mutualisé si besoin<br>→ ligne pour fax si besoin<br>→ il s'agit des lignes simples autonomes (pas de fonction standard)                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Téléphone mobile                                                                               | Choix entre un téléphone portable ordinaire et un assistant personnel (modèle figurant sur le catalogue DSI : Blackberry)<br><br>Limité à :<br>→ un pour le président du groupe<br>→ un par collaborateur<br>→ pour les élus de chaque groupe, acquisition limitée à 1/3 maximum des élus de chaque groupe arrondi à l'entier supérieur (ne sont pas comptés dans le calcul, le Président de la Région, les vice-présidents, le président du groupe, dotés par ailleurs) |
| Acquisition Fax/Photocopieur/Imprimante jet d'encre couleur/multifonctions laser noir et blanc | Dans chaque local, le groupe a accès à une imprimante multifonctions copieur/fax noir et blanc                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Ordinateur                                                                                     | Limité à :<br>→ un par collaborateur de groupe (au choix entre un ordinateur portable ou un ordinateur fixe)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| FRAIS DE TELECOMMUNICATION (FIXE ET MOBILE) ET CONSOMMABLES                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ligne Téléphone fixe et ou fax<br>'Consommation                                                              | Consommation limitée à une dépense moyenne de 50€ TTC/mois/ligne; si dépassement, les consommations seront imputées sur le budget de l'année suivante                                                                                                                      |
| Ligne Téléphone fixe et ou fax<br>Abonnement                                                                 | payé par DSI                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Téléphone mobile : Forfait abonnement + consommation                                                         | Consommation et forfait limités à une dépense moyenne de 80€ TTC/mois/ligne. Si dépassement, les consommations seront imputées sur le budget de l'année suivante<br>Les factures individuelles seront adressées à chaque Président de groupe et communiquées à l'intéressé |
| Consommables imprimante/fax                                                                                  | La DSI fournit selon circuit interne                                                                                                                                                                                                                                       |
| DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Fournitures administratives + Abonnements<br>+ Timbres + petit équipement local + communication + expertises | → limité à 1000 €/élu/an                                                                                                                                                                                                                                                   |

### ✓ *La procédure de demandes*

Toutes les demandes sont formalisées par écrit et signées par le Président de chaque groupe. Elles sont ensuite transmises, pour validation, à Monsieur le Directeur de Cabinet.

Sur le plan comptable, il faut rappeler que les factures sont soumises à des dates butoir de règlement. Compte tenu des délais de livraison et de règlement des factures par le service financier de la Région, il est impératif que les commandes (timbres, matériels, etc..) soient effectuées avant le **15 novembre de l'année en cours**.

### ✓ *La gestion des équipements mis à disposition*

Le mobilier et les différents matériels, évoqués ci-dessus sont la propriété du Conseil Régional. Ils doivent impérativement respecter les spécifications techniques retenues par la Région, dans le cadre des Marchés Publics.

En cas de sinistre dans les locaux, de matériels abîmés, perdus ou volés : une déclaration écrite doit être effectuée par le Président de chaque groupe dans les 48 heures auprès de Monsieur le Directeur de Cabinet.

Tous les équipements sont inscrits à l'inventaire des biens de la collectivité, et obéissent aux règles de gestion de cet inventaire. En cas de renouvellement, une déclaration écrite du Président de groupe doit être également rédigée afin d'assurer un suivi méthodique de l'inventaire de la collectivité.

Les matériels sont mis à disposition après l'installation initiale effectuée par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) qui assurera la maintenance et la coordination de la réparation matérielle éventuelle de ces équipements (informatiques, téléphonie). Par contre, la sauvegarde des données est à la charge de chaque utilisateur.

Les matériels sont dimensionnés pour la durée du mandat.

### ✓ ***Suivi des enveloppes***

Pour les éléments faisant l'objet d'analyse (consommation fixe et portables, dotation annuelle de fonctionnement), un état mensuel de consommation des crédits sera transmis à chaque responsable de groupe.

Un agent du Cabinet du Président sera le référent unique pour la gestion des demandes et des crédits affectés à chaque groupe.

## **LES MOYENS AFFECTES AUX ELUS**

### **1/ les locaux :**

→ Un bureau est mis à disposition des VP

### **2/ outils informatiques**

→ chaque élu est doté d'un ordinateur portable

→ chaque vice-président est doté d'un téléphone portable avec prise en charge des communications .

**LES COLLABORATEURS DE GROUPE**  
Dotation financière : moyens en personnel

| GROUPES POLITIQUES - BUDGET EN ANNEE PLEINE |               |                          |             |
|---------------------------------------------|---------------|--------------------------|-------------|
|                                             |               | 314 785                  |             |
| GROUPES                                     | Nombre d'élus | Taux de représentativité | Droit total |
| PS                                          | 15            | 31,91%                   | 100 463,30  |
| EE                                          | 9             | 19,15%                   | 60 277,98   |
| PRG                                         | 4             | 8,51%                    | 26 790,21   |
| PC                                          | 4             | 8,51%                    | 26 790,21   |
| UMP                                         | 11            | 23,40%                   | 73 673,09   |
| CENTRE                                      | 4             | 8,51%                    | 26 790,21   |
| TOTAL                                       | 47            | 100,00%                  | 314 785,00  |

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-40**

**sur les indemnités des membres du Conseil Economique et Social Régional (CESR)**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET,  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, des Finances et du Personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de compléter, après avis favorable du Président du Conseil Economique et Social Régional, la délibération n°05-09 du 11 février 2005 comme suit :

- la réduction des indemnités allouées aux membres du Conseil Economique et Social Régional en fonction de leur participation aux réunions du Conseil Economique ou de ses formations ainsi qu'aux réunions des organismes dans lesquels ils représentent leur assemblée ne s'applique pas au conseiller :

- . qui a participé au cours du même mois à une réunion de groupe de travail du CESR ou à une réunion d'opportunité faisant l'objet d'une convocation du Président du CESR,

- . qui a honoré au cours du même mois une représentation du CESR à la demande du Président ou sur délibération du Bureau ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-41**

**sur le droit à la formation des élus**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET,  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- de constituer un groupe de réflexion ayant pour mission de définir les modalités d'application des modalités d'application du droit à la formation des conseillers régionaux et qui sera composé des six Présidents de groupe, à savoir :

- M. Vincent LOUVET, Président du Groupe Socialiste de Basse-Normandie,
- M. Mickaël MARIE, Président du Groupe Europe Ecologie,
- M. Alain TOURRET, Président du Groupe Radical de Gauche,
- M. Jean CHATELAIS, Président du Groupe Communistes et Républicains,
- M. Joël BRUNEAU, Président du Groupe UMP,
- M. Philippe AUGIER, Président du Groupe Centriste ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-41-bis**

**sur la Commission Permanente – vacance de siège**

-----

**Réunion du JEUDI 24 JUIN 2010**

Réuni le jeudi 24 juin 2010, à partir de 13H30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mmes BESNARD, BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mme DELAUNAY, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LEMASSON, LUYPART, M. LOUVET, Mme LOWY, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme COUSIN ayant donné pouvoir à M. AUGIER,  
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme MAZIER,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CIVILISE,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURRET,  
M. VALENTIN.

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Vu l'article L 4133-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité :

- de compléter la Commission Permanente, un siège étant vacant suite à la démission de M. Jérôme NURY ;

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-42**

**sur le remplacement d'un siège devenu vacant à la Commission Permanente**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURRET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après la suspension de séance conformément aux dispositions de l'article L4133-5 du CGCT ;

Vu la candidature déposée par M. Jean-Louis VALENTIN,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de procéder à la désignation de M. Jean-Louis VALENTIN à la Commission Permanente, suite à la démission de M. Jérôme NURY ;
- autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-43**

**sur l'effacement des deux barrages hydroélectriques sur la Sélune**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, les Groupes UMP et Centriste (MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), ne prenant pas part au vote,

- d'approuver, la position de la Région relative à l'effacement des deux barrages hydrauliques sur la Sélune, jointe en annexe ;

- de mandater le Président pour porter et défendre cette position auprès des décideurs et au sein des différentes instances ;

- d'autoriser le Président :

- à représenter la Région sur ces bases au sein du Comité de Pilotage mis en place par l'Etat,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-44**

**sur la ligne THT Cotentin-Maine**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité, par 28 voix pour, 4 abstentions (MM CHATELAIS, CIVILISE, MOURARET), les Groupes UMP et Centriste (MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme GAUGAIN, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mmes LUYPAERT, MAZIER, de la PROVOTE), ne prenant pas part au vote,

- d'approuver la position de la Région relative à la ligne THT Cotentin-Maine, jointe en annexe ;

- de mandater le Président pour porter et défendre cette position auprès des décideurs et au sein des différentes instances ;

- d'autoriser :

- la participation de la Région au financement et au pilotage d'une étude épidémiologique, conduite en concertation avec les populations,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-45**

**sur l'environnement – lutter contre les changements climatiques**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, M. CIVILISE, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. CHATELAIS,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
M. DIGARD,  
Mme DELAUNAY,  
M. DUFOUR,  
M. GODEFROY,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURRET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver :
  - les nouvelles modalités d'aides du programme Défi'NeRgie relatives au dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », jointes aux annexes 1 et 2,
  - les conventions-types, jointes aux annexes 3 et 4 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-46**

**sur l'environnement – agenda 21 régional - bilan**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, M. CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mme FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. CHATELAIS,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. MARIE,  
M. GODEFROY,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver « l'Agenda 21 Régional – Etat d'avancement, juin 2010 », joint en annexe, notamment les propositions d'amélioration à apporter à l'Agenda 21 régional ;
- d'acter la date de juin 2011 pour la remise du prochain « Etat d'avancement de l'Agenda 21 régional » et d'une proposition d'Agenda 21 régional modifié ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-47**

**sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, M. CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mme FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mme HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPAERT, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme ANNE,  
Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. CHATELAIS,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. MARIE,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MARIE,  
M. MOURARET,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
Mme de la PROVOTE,  
M. TOURRET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'approuver, pour l'année 2011 et pour l'ensemble des établissements publics, les principes suivants :

**S'agissant de la demi-pension et l'hébergement :**

- l'encadrement sera différencié selon la situation tarifaire de chacun des EPLE au regard au regard d'une moyenne régionale. Les lycées se situant au-delà de cette moyenne pourront proposer une variation de leur tarification corrélée à l'indice « alimentation » soit + 0.9 % au 1<sup>er</sup> avril 2010, les lycées se situant en deçà de la moyenne régionale, à l'indice « ensemble hors tabac » soit +1,6 % au 1<sup>er</sup> avril 2010, enfin les EPLE dont l'écart négatif à la moyenne régionale serait supérieur à - 5 % pourront proposer une variation de prix allant au maximum à + 5 %.

**S'agissant des commensaux :**

- Le tarif est encadré par la création de 3 tranches uniques basées sur les indices de rémunération des agents de la Région et de l'Etat.

- Indice de l'agent < IM 370 : 2.50 € minimum. Le tarif ne saurait être inférieur au tarif élève de l'établissement, déduction faite des prélèvements régionaux.
- IM 370 < Indice de l'agent < IM 465 : 3.50 €
- Indice de l'agent > IM 465 : 4.50 €

Le tarif du petit déjeuner est fixé à 1€.

- Les stagiaires dans les dispositifs d'insertion bénéficieront du tarif correspondant à celui rattaché à l'indice le plus bas des commensaux.

- Les stagiaires salariés d'entreprise en formation professionnelle et hôtes de passage bénéficieront du tarif correspondant au tarif rattaché à l'indice le plus haut des commensaux.

- Pour les « repas exceptionnels » : un tarif plancher est fixé correspondant au double du tarif le plus élevé des commensaux et au moins égal au prix de revient du repas.

• de maintenir le principe de prélèvements de 1,25 % au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) et de 22,5 % au titre de Fond Régional d'Hébergement (FRH),

- d'arrêter :

- les principes d'encadrement des tarifs de restauration et d'hébergement pour l'ensemble des établissements publics, suivants :

- pas de participation régionale au fonctionnement du service hébergement, le financement de ce dernier étant assuré par les familles,
- plein exercice de la compétence régionale en matière de maintien et d'évolution des locaux et des matériels, de personnels (emploi et formation) ;

- les tarifs de la restauration scolaire et de l'hébergement du Lycée Albert Sorel fournie aux élèves, et aux commensaux, pour l'année 2010, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-48**

**sur l'Education : Convention relative aux parcours pédagogiques innovants autour de l'histoire et de la mémoire du 20<sup>ème</sup> siècle**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, M. CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mme FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. CHATELAIS,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme ERRARD ayant donné pouvoir à M. MARIE,  
M. GODEFROY,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
M. MOURARET,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la convention relative aux parcours pédagogiques innovants autour de l'histoire et de la mémoire du 20<sup>ème</sup> siècle jointe en annexe,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions d'application annuelles,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-49**

**sur les formations sanitaires et sociales : dispositif de gestion des bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mmes GAUGAIN, HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TRAVERT ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. CHATELAIS,  
M. CIVILISE,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
M. GODEFROY,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURRET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. VIRLOUVET,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la politique régionale d'aides en faveur des élèves et étudiants des formations paramédicales et du travail social,
- d'adopter le règlement d'attribution des bourses aux élèves et étudiants des formations des secteurs paramédical et du travail social joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-50**

**sur l'éducation, la culture, la jeunesse et sports, la formation professionnelle et apprentissage, les transports, la communication – fonctionnement de la Cart'@too « Volet livres scolaires » et adoption du règlement de la Cart'@too « volet loisirs et initiative » pour l'année scolaire 2010/2011**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURRET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'adopter :
  - le fonctionnement de la cart@too – volet livres scolaires, joint à l'annexe 1,
  - le règlement de la cart'@too - volet loisirs et initiative, pour l'année scolaire 2010/2011, joint à l'annexe 2,
- d'autoriser le Président :
  - à attribuer gratuitement 100 cart'@too – volets loisirs et initiative, pendant l'année scolaire 2010/2011, pour diverses opérations promotionnelles de la Région,
  - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-51**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : modification des statuts du Syndicat Mixte « Association de la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey »**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu M. TRAVERT, membre de la Commission n° 4 « Europe, coopérations, tourisme et réunification, agriculture et pêche »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte «Association de la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey » portant sur l'article 6 conformément à la rédaction suivante :

*« Le bureau sera renouvelé après chaque renouvellement d'au moins une des deux assemblées qui le composent. En cas d'élections consécutives et afin d'assurer la continuité de l'exécutif, le président ne sera réélu qu'à l'issue du second renouvellement de bureau » ;*

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-52**

**sur l'agriculture – Filière équine (fonctionnement) – Modification des statuts du Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'Agriculture,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la rédaction de l'« Article 5.2 : Fonctionnement, prise en charge des responsabilités du propriétaire (grosses réparations au sens légal du mot, Art. 605 et 606 du code civil) » des statuts du Syndicat mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô en ces termes :

*« Les charges de fonctionnement du Syndicat mixte sont réparties comme suit :*

- o Département de la Manche : 50 % du montant total des dépenses de fonctionnement propre du Syndicat Mixte et 50 % du montant des salaires relatifs aux agents de la Région mis à disposition du Syndicat Mixte,*
- o Région Basse-Normandie : 50 % du montant total des dépenses de fonctionnement propre du Syndicat Mixte après déduction de 50 % du montant des salaires relatifs aux agents de la Région mis à disposition du Syndicat Mixte ».*

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-53**

**sur la pêche et les cultures marines : ex-FRIP**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, M. SODINI, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de la Pêche, l'Aquaculture et les Ressources Marines,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de résilier la convention du 17/08/1994 entre le CEBANOR et M. Philippe GUEGUEN,
- d'accorder la remise gracieuse des sommes dues par M. Philippe GUEGUEN à la Région, au titre de l'avance remboursable attribuée par délibération n° 94-303 en date du 22 juillet 1994 pour l'acquisition du navire « LE SENAN », soit 3 049,14 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-54**

**sur les ressources marines : pêche et cultures marines**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, M. SODINI, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,  
M. SOUBIEN,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de la Pêche, l'Aquaculture et les Ressources Marines,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement régional d'intervention en faveur de projets pilotes dans le secteur de la pêche et des cultures marines, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-55**

**sur le développement économique - Arrêt des dispositifs : Fraex individuel et collectif, Grands Projets emploi et investissement, Fonds Régional d'Aide au programme d'entreprises de production audiovisuelle et cinématographique**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURRET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'arrêter les dispositifs relatifs aux Fraex individuel et collectif, aux Grands Projets emploi et investissement, au Fonds Régional d'Aide au programme d'entreprises de production audiovisuelle et cinématographique,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-56**

**sur le développement économique : Prime Régionale à la Création par l'Insertion (PRCI) – Remise gracieuse**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 1 500 € au titre des remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion ;
- d'accorder au créateur figurant dans le tableau joint en annexe, la remise gracieuse totale de la dette, soit 1 500 €, dont il est redevable ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-57**

**sur la recherche - Règlement des allocations postdoctorales - Modification du dispositif de soutien aux chaires d'excellence et proposition des thématiques 2010**

-----

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'adopter :

- le nouveau montant des allocations postdoctorales fixé à 45 000 €,
- le nouveau règlement relatif au dispositif régional de soutien aux chaires d'excellence, figurant en annexe,
- les thématiques proposées pour l'appel à projets 2010 des chaires d'excellence ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10-58**

**sur la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologie - Projet ARCHADE –SEM SAPHYN – prise de participation au capital social de la Société PANTECHNIK – apport en capital auprès de la société CYCLAD**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser la SEM SAPHYN à prendre une part au capital social de la société commerciale PANTECHNIK pour un montant maximal de 220 000 € ;

- d'approuver les dispositions de la convention d'apport en compte courant d'associé au compte social de la société SAPHYN pour un montant de 3,3 M€ conformément au document joint en annexe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour traiter des questions relatives à la candidature d'ARCHADE à l'appel à projets sur l'emprunt national ;

- d'autoriser le Président à signer :

- Avec la société SAPHYN, la convention d'apport en compte courant d'associé,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N°10- 59**

**sur la Recherche, l'Innovation et le Transfert de Technologie – remises  
gracieuses de subventions accordées au titre du soutien à la recherche et  
l'innovation dans les entreprises**

- - - - -

**Réuni on du ~~VENREDI~~ 25 JUI N 2010**

Réuni le vendredi 25 juin 2010, à partir de 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme ANNE, M. AUGIER, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BRUNEAU, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, CIVILISE, Mmes COUSIN, DELAUNAY, MM. DENIAUD, DIGARD, DUFOUR, Mmes ERRARD, FERET, M. FONTAINE, Mme GAUGAIN, M. GODEFROY, Mmes HEURGUIER, JOZEAU-MARIGNE, Mme LEFRANCOIS, M. LEMARCHAND, Mme LEMASSON, M. LOUVET, Mme LOWY, LUYPART, M. MARIE, Mmes MAZIER, MIALON-BURGAT, M. MOURARET, Mmes OSADTCHY, PIOLINE, de la PROVOTE, MM. SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, MM. TRAVERT, VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Mme BESNARD ayant donné pouvoir à Mme FERET,  
M. DESCHAMPS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,  
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,  
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU,  
Mme LOUWAGIE,  
Mme NOUVEL ayant donné pouvoir à Mme de la PROVOTE,  
M. TOURET ayant donné pouvoir à Mme ANNE,  
M. VALENTIN ayant donné pouvoir à M. DIGARD,

**LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et des Jeux Equestres Mondiaux,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'accorder deux remises gracieuses d'un montant total de 16 286,50 € de la dette dont sont redevables les entreprises citées en annexe ;
- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, un montant de 16 286,50 € au titre des remises gracieuses des subventions accordées au titre du Soutien à la Recherche et l'Innovation dans les entreprises ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR